

En amendement l'honorable M. Turriff propose de biffer tous les mots après le mot "soit" et de les remplacer par les suivants "envoyé au comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres".

La question étant posée sur la motion en amendement, elle est résolue dans la négative.

La question étant de nouveau posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité des comptes rendus des débats.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat prend en considération le troisième rapport du comité des comptes rendus des débats.

Ledit rapport est adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (D6), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston", est, sur division, lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (E6), intitulé: "Loi pour faire droit à Susan Ellen Taunton Love", est, sur division, lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (F6), intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Watters", est, sur division, lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier du Sénat se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill, auquel il demande son concours, et aussi pour lui communiquer les témoignages pris devant le Comité permanent des divorces, ainsi que les pièces produites devant ledit comité avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (G6), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison", est, sur division, lu la deuxième et la troisième fois.

La question est posée de savoir si ce bill sera adopté.

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.